

Intervention du Président

Session du lundi 29 février 2016

(seul le discours lu fait foi)

Monsieur le Préfet,
Mesdames, Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil départemental,
Mesdames, Messieurs les Elus,
Chers(chères) Collègues,
Chers(chères) Ami(e)s,
Mesdames,
Messieurs,

Nous nous retrouvons peu de temps après notre dernière session et, le contexte difficile que je vous avais décrit alors n'a pas changé.

Si notre pays semble avoir retrouvé un peu de paix intérieure, après les événements tragiques qui l'avaient endeuillé, la situation de l'agriculture se détériore elle, jour après jour.

Dans ce contexte, rappelé par les très nombreuses actions syndicales, notre session de ce matin, Monsieur le Préfet, sera l'occasion, une fois de plus, de vous alerter, de vous solliciter, pour relayer les demandes que nous exprimons à notre Ministre.

Mais auparavant je souhaite balayer rapidement l'actualité récente de notre institution.

Évolution plus que notable, nous avons le 18 décembre, comme prévu, procédé à la fusion des Chambres régionales d'agriculture de Bourgogne et de Franche-Comté, fusion effective depuis le 1er janvier 2016. C'est la première pierre dans l'édification de notre future organisation.

Le Bureau est installé et le Directeur, Monsieur Jean-Luc Linard, a pris ses fonctions ce 22 février. Il reste un travail très important à réaliser pour rapprocher nos deux anciennes organisations. C'est le schéma d'organisation de l'ex-Chambre régionale d'agriculture de Franche-Comté qui a été retenu comme le plus pertinent avec, aux côtés des comités d'orientations, quatre services dédiés, une dizaine de pôles spécifiques et des collaborations étroites avec les Chambres départementales.

Nous nous dirigeons vers un fonctionnement sur deux sites, Valparc et Bretenières, l'un ou l'autre n'offrant pas la capacité d'accueillir l'ensemble des agents. De plus, le transfert d'ici la fin de l'année des fonctions supports et des fonctions ressources nous amène à envisager notre organisation en tenant compte des personnels attachés à ses missions. Rien n'est arrêté à ce stade.

Les comités d'orientations vont être installés, les chefs de service sont nommés, les actions vont pouvoir démarrer. Il reste beaucoup à faire avant de pouvoir se sentir chez soi, tant sont grandes les différences. Mais, le train est lancé et rien ne devrait pouvoir l'arrêter.

Je tiens à féliciter Monsieur Alain Maire-Amiot, qui a été nommé Chef du service « Filières » de cette toute nouvelle Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté. Un grand bravo, Alain, pour avoir réussi à t'imposer à un poste convoité et au périmètre étendu. Tu vas, bien entendu, nous manquer, mais il était aussi important pour nous de pouvoir compter sur un jurassien au cœur de ce nouveau dispositif régional.

1/7

Nous vous avons présenté tout à l'heure le compte financier.

Au même instant l'an dernier, nous avons dû voter un budget modificatif en raison, Monsieur le Préfet, de votre refus de valider notre budget initial, qui ne tenait pas compte de la baisse de 2% de TATFNB.

2015 s'annonçait donc difficile : baisse de 50 000 € de dotation, résultat 2014 déficitaire de 236 000 €, avant provision de près de 300 000 € pour congés payés et, enfin, un prélèvement de 101 000 € de notre fonds de roulement. Autant d'éléments qui ont gravement fragilisés notre bilan, ramenant notre fonds de roulement à 66 jours. Nous avons, dès lors, mis tout en œuvre pour retrouver l'équilibre, après trois exercices déficitaires.

Grâce aux efforts de tous, nous pouvons être satisfaits du résultat bénéficiaire de 93 000 € (+1.7%).

Notre trésorerie s'améliore également et nous voyons le spectre de la barre fatidique des 60 jours de fonds de roulement s'éloigner à nouveau.

Monsieur le Préfet, nous ne vous créerons pas de travail supplémentaire.

Je renouvelle mes remerciements à l'ensemble des personnels qui, ayant pris la mesure de la situation, a appliqué à la lettre les décisions des élus et réalisé des gains de productivité inégalés.

Nous apprécions à sa juste valeur ce résultat qui nous redonne un peu d'oxygène, mais nos craintes sont toujours aussi vives sur l'équilibre durable de nos ressources. Par conséquent, le budget 2016 a été travaillé avec la même rigueur et préparé très en amont. Ainsi, nous avons accueilli avec satisfaction la décision du ministère de surseoir à une nouvelle baisse de dotation, tenant compte de la crise agricole, demande portée au niveau national depuis de longs mois. Le partenariat avec le Conseil départemental, au travers du Pacte agricole, a été étudié dès cet automne, en tenant compte des conséquences de la loi NOTRe.

Nous remercions le Président du Conseil départemental et ses services d'avoir mis tout en œuvre pour permettre la poursuite de cette politique dans un contexte très difficile.

Mais, pour 2017, beaucoup d'incertitudes demeurent sur ce partenariat. La poursuite des actions de développement agricole engagées ne pourra s'effectuer que dans le cadre d'une convention avec le Conseil régional en 2017. L'année 2016 sera donc une année transitoire durant laquelle un travail de sensibilisation devra être conduit auprès des conseillers régionaux, pour mettre en évidence les enjeux d'appui en faveur du développement économique de nos territoires jurassiens. Dans un premier temps, une visite de terrain est en cours d'organisation avec le Conseil départemental pour expliciter les projets accomplis ces dernières années avec le Pacte agriculture Jura aux nouveaux conseillers départementaux.

Par ailleurs, le financement des actions forestières, au sein du PPRDF, touche à son terme. Avant qu'un nouveau schéma ne soit arrêté, une nouvelle mission d'enquête sur l'utilisation de la taxe forêt vient d'être ordonnée. Véritable serpent de mer, cette enquête nous verra accueillir, ici même, deux inspecteurs du CGAAER. C'est tout sauf un hasard. Ils seront bien reçus et vous pouvez compter sur moi pour leur en mettre « plein la vue », tout à la fois sur nos actions et sur notre collaboration avec les autres acteurs forestiers. Le Jura est un cas d'école unique, dont nous pouvons nous enorgueillir. Il faudrait s'en inspirer en haut lieu. Hélas, une fois de plus, le risque de nous voir subtiliser les 25% de taxe non affectée à des missions reconnues d'intérêt ou d'utilité formellement forestière est réel. Cette part représente 4,8 millions au niveau national, dont plus de 250 000 € rien que pour notre département.

C'est une nouvelle épée de Damoclès contre laquelle je suis mobilisé au premier chef, compte tenu de ma responsabilité nationale sur ce dossier, et je veux publiquement remercier Jean-Michel Bourg pour son soutien aux Chambres d'agriculture, soutien plus qu'appuyé jusque dans les instances du CRPF et du CNPF. Par conséquent, nos efforts de gestion doivent s'inscrire dans la durée et tenir compte du contexte économique dans lequel nous évoluons. Nos équipes se transforment et adoptent une attitude d'offre de prestations beaucoup plus affirmée, que ce soit auprès de nos ressortissants historiques ou, plus récemment, auprès des collectivités qui ont des besoins grandissants.

Nous optimisons notre fonctionnement et recherchons toutes les pistes d'économie.

Nous sommes convaincus, aussi, que cela passera par de nouveaux accords sociaux, conviction et détermination qui, pour l'instant, se heurte au refus des organisations syndicales.

La loi d'avenir, qui impose d'harmoniser les conditions d'emploi à l'échelle des nouvelles régions, le transfert des agents en charge des fonctions supports aux Chambres régionales ajoutent au sentiment d'insécurité ressenti par nos collaborateurs et nous en sommes conscients.

Pour autant, je réitère les propos que j'ai tenus il y a trois mois : il ne s'agit pas de revenir sur les acquis de 2000, mais bien de transformer ces acquis en dispositif d'avenir intéressant pour les salariés et supportable pour l'employeur. Nous souhaitons protéger l'emploi car, sans collaborateur, les Chambres n'existent pas. Et le travail ne manque pas, comme en témoigne l'énoncé des principaux dossiers que je souhaite rapidement évoquer.

Je vous propose de commencer par la conjoncture agricole.

L'année 2015, chaude et sèche, a très fortement perturbé l'agriculture jurassienne. Pour les filières végétales, la production des cultures d'hiver a été satisfaisante, mais celle des cultures de printemps a été calamiteuse. Côté prix, ces derniers poursuivent leur baisse et les stocks de fin de campagne restent très élevés.

Pour les filières animales, la baisse du prix du lait standard a annulé deux ans de hausse. Localement, le prix moyen annuel varie de 330 à 350 €/1000 litres. 2016 s'annonce pire : on atteindra péniblement les 300 €. Les causes de cette chute sont multiples :

- D'abord, une surproduction en Europe (+1,7% en 2015 et même +4,8% pour le seul mois de novembre, avec des records tels que +48% en Irlande et +14 % aux Pays-Bas),
- Ensuite, moins d'exportations, notamment vers la Russie et la Chine.

En lait AOP, le prix se maintient à hauteur de 480 €/1000 litres, avec un volume transformé en Comté en baisse de 4%, après une année record en 2014.

Le marché de la viande est morose et les prix sont bas, dans un contexte de fièvre catarrhale ovine.

Tous ces éléments rendent les trésoreries des exploitations exsangues et remettent en cause la pérennité même de nombreuses exploitations de notre département. On constate, par conséquent, des difficultés pour finaliser des installations, en particulier en système hors AOP et les projets de modernisation sont difficiles, voire impossibles.

La cessation de la production laitière est souvent envisagée, voire étudiée et décidée. Elle entraîne une réduction des points de collecte avec, à terme, le risque de délocalisation de la production, puis des outils de transformation, hors région. Dans tous les cas, l'agrandissement est souvent une échappatoire. Il crée des tensions sur le foncier, les temps de travail et rend la transmission des exploitations plus délicate.

Dès l'été, pour parer à la crise de l'élevage, un plan de soutien a été mis en place, avec, comme mesure principale, le FAC (fonds d'allégement des charges). Pour notre département, ce sont 176 dossiers éligibles pour 530 981 €, soit 3017 € en moyenne par dossier. Ce sont aussi 7 dossiers CUMA pour 11 579 €. Il faut ajouter à ces enveloppes les mesures fiscales, sociales et bancaires.

De nouvelles mesures de soutien ont été annoncées fin janvier : enveloppe supplémentaire au FAC, baisse et report des cotisations MSA, prolongation de l'année blanche et des indemnités FCO. Il est enfin prévu une extension des apports de trésorerie remboursable, les ATR, sur les aides couplées, les aides à l'Agriculture Biologique, les MAEC et les assurances récolte, avec paiement fin de ce mois d'avril.

Malgré tout, le compte n'y est pas. Nous devons accompagner toutes les exploitations en difficulté pour les aider à trouver des solutions intermédiaires, voire structurelles, en attendant des jours meilleurs. Souhaitons une très bonne année climatique en 2016.

Je ne peux me résoudre à laisser les producteurs dans l'impasse, et nous devons nous organiser entre organisations pour rechercher des solutions, toutes les marges de manœuvres doivent être étudiées. Cela passe par des aides ponctuelles, mais aussi et surtout, par du refinancement, de l'échelonnement, des reports d'investissements et de la recherche d'économie ou d'optimisation poussée sur des itinéraires techniques simplifiés et économes en intrants.

Je ne voudrais pas rester sur une note trop négative à cette partie de mon propos et évoquer quelques opportunités à explorer ainsi que des pistes de développement :

- La tentation est grande pour les producteurs laitiers de plaine, quasiment tous dans la zone AOP, et avec la présence de plusieurs fruitières (Chevigny, Ounans, La Ferté, Pleure, ...) de rejoindre cette filière. Cette orientation possible doit être étudiée avec la plus grande rigueur, tant seraient lourdes les conséquences de conversions massives et non organisées.

- Un réseau d'irrigation collectif performant et des opportunités qu'offre la sécurité en eau sur des cultures à forte valeur ajoutée comme le maïs semence.

- Nous sommes en zone AOP Volaille de Bresse et la filière cherche de nouveaux producteurs.

- En viticulture, il y a des opportunités pour planter de nouvelles surfaces. Les stocks sont au plus bas et la demande est là. Le dynamisme viticole jurassien n'est plus à démontrer, avec la présence de coopératives qui cherchent à renouveler leurs générations.

- La demande en produits locaux est affirmée tous les jours en circuits courts.

- Parmi toutes ces pistes, la conversion à l'Agriculture Biologique est la plus prisée. Actuellement, l'AB c'est 13 450 hectares, soit 6.4% de la SAU du Jura. Le nombre de conversions progresse fortement (28 en 2015 contre 14 en 2014). Ceci est accentué par la baisse des prix sur les céréales, la viande et le lait standard, et par l'augmentation des aides à l'AB. La Chambre d'agriculture du Jura y met des moyens importants depuis de nombreuses années. Pour autant, nous restons vigilants sur la capacité des filières à valoriser ces productions nouvelles, à se reconverter dans les meilleures conditions et à ne pas opposer deux types d'agriculture et d'agriculteurs.

A signaler, deux rencontres importantes à venir : la restitution des enquêtes cultures AB, le 15 mars prochain à Foucherans et un Tech&Bio qui aura lieu le 27 mai 2016 à Aiserey. Ce dernier vise à diffuser et partager les connaissances et savoir-faire pour encourager le développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en système biologique ou conventionnel.

Cette conjoncture agricole est aggravée par les procédures administratives toujours plus complexes et plus nombreuses. J'en arrive, ici, aux dossiers d'actualité, dont la PAC reste un enjeu majeur.

En 2015, la campagne PAC a été calamiteuse dans son déroulement et n'est toujours pas aboutie. Notre administration départementale n'est pas en cause, d'ailleurs nous nous étions organisés pour mettre en place un dispositif d'accompagnement des agriculteurs. 99.5% de télé-déclarations ont été réalisées. La Chambre d'agriculture a accueilli 1 136 exploitants sur 1 960. Depuis c'est le chaos le plus total.

Les outils pour l'instruction des dossiers sont arrivés au fur et à mesure. Derniers événements en date, depuis le 20 janvier, l'ASP réalise dans le département les visites de terrain pour résoudre les problèmes liés au prorata des surfaces. Pour tous les demandeurs, la vérification des SNA a été ouverte sur Télépac début février et les erreurs relevées devaient être corrigées manuellement et transmises par courrier en DDT avant le 28 février. Nous avons dû mettre en place un service d'appui pour répondre aux agriculteurs désemparés face à une telle complexité (des centaines de lignes par dossier). Il reste à l'administration à instruire les SIE et à déterminer les surfaces admissibles au DPB. La campagne 2015 n'est donc pas soldée et on va engager la campagne 2016. Dès maintenant, nous la préparons, or, ça commence mal. Nous ne pourrions pas utiliser notre logiciel Mesp@rcelles pour la préparation des dossiers. Quand je vous disais à notre dernière session que je m'attendais au pire..., et nous ne sommes pas au bout.

La Chambre d'agriculture accompagnera les agriculteurs avec le même dispositif que l'an passé.

Concernant le plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles, le PCAEA remplace les PMBE, PPE et PVE. Il est de nouveau lancé pour 2016. Deux appels à projets sont prévus en 2016. Le premier est programmé de fin février au 8 avril, pour un début de travaux au 15 juin, et un deuxième, du 15 juin au 12 août, pour un début de travaux au 15 octobre. L'enveloppe annoncée sera normalement suffisante, soit environ 5 millions d'euros. Le début des travaux est trop tardif par rapport aux dates de dépôt des dossiers. Nous souhaiterions une simplification sur l'exigence de trois devis d'entreprise pour le plan de modernisation des bâtiments.

Nul ne doute de l'intérêt d'un tel programme qui permettra de favoriser la modernisation des exploitations, mais il faut faciliter l'instruction et réduire les délais.

J'en profite pour vous signaler notre traditionnelle « porte ouverte bâtiments » sur la région des lacs, à Marigny (bâtiments grand troupeau) et à Charcier (bâtiment économe), le jeudi 3 mars prochain.

Côté installation, 2015 a aussi été une année difficile. Le nombre d'installations aidées est faible : seulement 34. Le nouveau dispositif a dû se caler, notamment avec la mise en place du Point Accueil Installation et la contractualisation avec les partenaires. Nous avons accentué notre communication à travers l'organisation de deux journées sur l'installation, d'une journée sur la transmission et d'une réunion de présentation de filières en recherche de candidats (fruitières viticoles, volaille de Bresse, ovins et porcins), ainsi que de SOÉLIS-Service de remplacement, devant un public de jeunes en formation. Ces rencontres ont remporté un vif succès. Je tiens ici à remercier tous nos partenaires à la réalisation de ces journées et, d'abord, les Jeunes Agriculteurs, véritable fer de lance. Remercier, aussi, l'enseignement agricole, les filières, les cédants et tous les organismes prescripteurs. 2016 démarre avec un regain de demandes, principalement sur les filières d'avenir (AOP, AB, ...).

Pour la forêt, je souhaite attirer votre attention sur deux sujets : la gestion multifonctionnelle de territoire, avec la création d'une fruitière de gestion forestière et la programmation des actions forestières ADEVBOIS 2016-2017.

La gestion multifonctionnelle de territoire a pour ambition de mettre en place une véritable économie de filière bois sur le territoire de la communauté de communes Arcade dans le Haut-Jura. Il s'agit de favoriser l'utilisation du bois localement par les acteurs de la transformation et de l'utilisation de cette matière.

Après plusieurs mois de préparation, nous avons créé, fin décembre dernier, la première fruitière de gestion forestière, sous statut d'association syndicale libre, véritable fédération des propriétaires pour gérer en commun leur patrimoine. Les propriétaires forestiers adhèrent de façon volontaire et ils engagent leurs parcelles pour toute la durée de l'association, prévue pour 18 ans, soit jusqu'à fin 2033.

Ainsi, chacun s'engage à déléguer à la fruitière, l'organisation de la gestion durable, pérenne et multifonctionnelle de ses parcelles, pour effectuer les coupes et les travaux sylvicoles nécessaires, en synergie avec les autres adhérents. Pour mettre en œuvre cette gestion, la fruitière passera des contrats de 3 ans avec les prestataires de services. Aujourd'hui, la fruitière regroupe 17 propriétaires pour 60 hectares de forêts. Le printemps 2016 aura pour objectif de communiquer sur son existence auprès des propriétaires forestiers et d'étudier la possibilité de son extension territoriale sur l'ensemble du Haut-Jura, car de nombreuses demandes d'adhésions se présentent déjà. L'équipe forêt de la Chambre d'agriculture a élaboré le nouveau programme d'actions forestières ADEVBOIS 2016-2017 qui sera soumis à l'approbation d'ici le mois de juin de la conférence de filière, regroupant l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois et les financeurs publics que sont l'Etat, le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté et les départements. Les actions proposées par notre Chambre sont la poursuite de l'effort de création d'Associations Syndicales Autorisées de dessertes forestières, la fusion des associations déjà créées et la labellisation GIEEF avec extension territoriale de la fruitière.

Dans le cadre du programme de développement rural régional (FEADER 2014-2020), le premier appel à projets « mise en valeur des espaces pastoraux » a été lancé le 5 janvier 2016. Les dossiers de candidatures étaient à rendre pour le 26 février. Les nouvelles règles impliquent que les dossiers doivent obligatoirement être complets (diagnostic pastoral, devis détaillés des travaux, délibération de l'organe compétent). La réalisation du diagnostic est un préalable pour faire émerger les enjeux et identifier les travaux et aménagements à réaliser. De fait, le délai entre le lancement de l'appel à projets et la remise des dossiers de candidatures s'avère donc extrêmement court, surtout dans le cas d'une collectivité envisageant des travaux d'un montant important, nécessitant donc la mise en œuvre d'une procédure de marché public. C'est pourquoi nous avons sollicité un report de délai auprès de l'autorité de gestion (la région en l'occurrence) et des partenaires (DDT, DRAAF, commissaire de Massif). Ce délai devrait être reporté à fin mars et faciliter, ainsi, la constitution du dossier nécessaire.

A l'avenir, nous invitons toutes les structures gestionnaires d'espaces pastoraux à se faire connaître très en amont de leurs projets, auprès de nos services. Cette anticipation permettra d'engager notre accompagnement, avant même le lancement des appels à projets et, au final, permettra aux porteurs de projets de bénéficier des aides dans les meilleurs délais. Toutefois, nous attirons l'attention de l'autorité de gestion sur la nécessité de mettre des délais plus longs pour la constitution du dossier.

Des opérations dites « pilotes » sont en cours d'émergence sur le département. Ces opérations ont été initiées par l'Agence de l'eau, qui a pour objectif de restaurer la qualité de l'eau des secteurs dégradés par des causes multifactorielles. Cet objectif se traduit par le financement d'opérations pilotes, en partenariat avec les acteurs économiques, visant à développer des démarches locales de territoires, permettant de concilier les enjeux environnementaux dans le domaine de l'eau (pollutions diffuses d'origine agricole) et les enjeux économiques du territoire.

Très concrètement, ce label offre, notamment à l'acteur économique et aux agriculteurs engagés qui le composent :

- Une bonification des taux d'aides par rapport au cadre régional du PDRR,
 - Une priorisation des projets dans le cadre des appels à projets régionaux,
- sur les mesures agro-environnementales, des investissements (gestion des effluents, aires de lavage, matériels, maîtrise des rejets...), et des mesures d'accompagnement (technique, animation, formation, communication...).

Consciente des enjeux environnementaux, notamment pour l'image des produits, la profession agricole a souhaité se mobiliser sur cette question de la qualité de la ressource en eau et des milieux.

Plusieurs actions et pistes de travail ont été engagées :

- Avec la FDCL, auprès de coopératives laitières, où une première opération a été déposée à l'automne dernier et a été labellisée ce mois-ci. Une seconde s'est amorcée le 18 février dernier pour un dépôt du dossier de labellisation au 31 mars.
- Avec la FDGEDA, auprès des adhérents intéressés des GVA de la Plaine. La réflexion engagée par une trentaine d'agriculteurs vise à progresser sur leurs pratiques agronomiques, en réponse aux enjeux de l'agro-écologie, notamment autour de trois thèmes principaux :

- 1- Intégrer un maximum de couverts végétaux dans « mon système de polyculture »,
- 2- Trouver l'équilibre dans « mon système » (réduction du travail du sol, réduction des phytosanitaires et favoriser les auxiliaires de cultures),
- 3- Optimiser « mon système de polyculture-élevage » sur deux axes : autonomie protéique (élevage laitier) et azotée (favoriser les légumineuses dans les prairies et dans les cultures).

Dans un premier temps, un ou deux projets de groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) seront déposés au prochain appel à projets du 1^{er} avril 2016. Les services de la Chambre d'agriculture ont conduit un travail important d'animation pour favoriser une dynamique ascendante, issue de la volonté des agriculteurs impliqués.

Cette phase d'émergence de l'opération pilote s'inscrit dans une « logique de projets » : définir des projets en fonction des besoins et en réponse aux enjeux économiques et environnementaux locaux. Elle donne la possibilité de se projeter dans l'avenir en établissant des plans d'actions individuels et collectifs.

Nous pouvons regretter une analyse parfois restrictive des actions éligibles aux financements, liées aux cadres du PDRR ou de l'Agence de l'eau, ne permettant pas d'intégrer des situations ou des actions qui le mériteraient, tant d'un point de vue économique qu'environnemental.

Ces limites relèvent de la responsabilité de tous (collectivités, Etat, profession agricole, Agence de l'eau...) afin de donner, à nos territoires et à notre pays, les possibilités d'innover, d'encourager nos porteurs de projets, d'instaurer des dynamiques de projets territoriaux qui lient les différents enjeux (économiques, sociaux et environnementaux). Nos services restent mobilisés pour accompagner les agriculteurs et leurs organisations dans la construction de l'avenir.

Comme vous le voyez, l'ensemble de nos actions s'inscrit au rythme des saisons, au plus près des besoins de notre profession et des acteurs de nos territoires. La conjoncture catastrophique porte le risque du découragement et du repli sur soi chez bon nombre d'exploitants. Dans cette période, nous n'oublions pas notre rôle de représentation et d'expression, porté à tous les niveaux par nous tous, ici.

Nous devons garder le sens de nos valeurs, de notre organisation collective.

Même si nous manquons cruellement de repères sur une sortie de crise rapide, je suis convaincu que c'est ensemble que nous trouverons les raisons d'espérer.

Pour celles et ceux qui le souhaitent, je vous donne rendez-vous au restaurant des Monts Jura à Pannessières.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président,
Dominique CHALUMEAUX.